



# Tarakdjian Alivon Gallier

Commissaires de Justice associés

Cour d'Appel  
d'Aix-en-Provence

**Compétence régionale**  
pour le recouvrement de  
créances sur les départements :  
13-04-83-06

**Compétence nationale**  
pour les constats



**SIÈGE SOCIAL :**  
315 AVENUE DU MARÉCHAL  
JUN  
13210 SAINT RÉMY DE PCE

**ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE :**  
16 RUE CHARLIE CHAPLIN  
13200 ARLES

ÉTUDE DE ST REMY



TEL : 04 90 92 02 80



Paielement par carte bleue



contact@huissier-st-remy.fr

www.huissier-saint-remy-  
provence-tag.fr



ÉTUDE OUVERTE  
DU LUNDI AU VENDREDI

9H À 12H ET DE 14H À 18H

**Mieux nous connaître :**



Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque et CB est accepté.  
Étude déclarée au CIL mutualisé sous le numéro : CNIL n° 8012518  
Conformément à l'article 39 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de  
rectification aux informations qui vous concernent.

Pour exercer ce droit, veuillez envoyer un courrier à l'adresse de l'étude.

Dans le cadre de notre démarche qualité, les communications téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées.



S.A.S HECTARE  
75 ZI le sports Domitiennes  
CS 30020  
34741 VENDARGUES

SAINT REMY DE PROVENCE, le 20 Février 2024 .

Affaire: S.A.S HECTARE  
c/ PVC SAINT MARTIN DE CRAU  
**Nos références : 99 24 02 1920**  
Vos références : constat avant travaux lotissement MERINOS  
N° SIRET : 843 937 525 00015  
N° INTRACOMMUNAUTAIRE : FR67843937525

FACTURE N° R24000695

Madame, Monsieur,

Vous trouverez sous ce pli le Procès-Verbal de Constat dressé à votre demande le  
19/02/2024.

Je vous prie de trouver ci-dessous détail de mes honoraires dans l'affaire référencée en  
marge, que je vous remercie de me régler par tout moyen à votre convenance, en  
veillant à mentionner les références de cet acte : 99 24 02 1920.

La Loi du 31/12/1992 m'impose de vous rappeler que le présent récapitulatif est  
payable comptant et que toute somme impayée dans les 30 jours est susceptible de  
porter intérêts à un taux égal à 1,5 fois celui de l'intérêt légal.

12/03/2024

| Libellé            | Débours     | H.T.          | T.V.A.       | Total         |
|--------------------|-------------|---------------|--------------|---------------|
| PV DE CONSTAT      | 0,00        | 400,00        | 80,00        | 480,00        |
| <b>T O T A U X</b> | <b>0,00</b> | <b>400,00</b> | <b>80,00</b> | <b>480,00</b> |

SOLDE A MON CREDIT EN EUROS DONT REGLEMENT A VOS BONS SOINS

480,00

Stornello Gérald  
Responsable opération

**HECTARE**  
URBANISME DURABLE  
EXPOBAT VILLAGE / PLAN DE CAMPAGNE  
13480 CABRIES  
04 92 02 00 92  
SIREN 331 338 660

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

POUR TOUT REGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE SUR NOTRE COMPTE CREDIT AGRICOLE AGENCE DE ST  
REMY DE PCE :

CODE BIC – CODE SWIFT : AGRIFRPP813

CODE IBAN : FR76 1130 6000 2203 0785 0703 526

**DE FACTURE**  
MERCI DE PRECISER IMPERATIVEMENT SUR LE LIBELLE DE VIREMENT NOTRE REFERENCE AFFAIRE OU LE N°

Vous pouvez également procéder au paiement sur notre site internet : <https://www.huissier-saint-remy-provence-tag.fr>

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque et CB est accepté.  
Étude déclarée au CIL mutualisé sous le numéro : CNIL n° 8012518  
Conformément à l'article 39 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.  
Pour exercer ce droit, veuillez envoyer un courrier à l'adresse de l'étude.  
Dans le cadre de notre démarche qualité, les communications téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées.